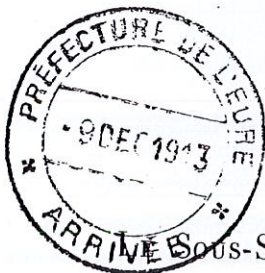


695  
MINISTÈRE  
DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE  
ET  
DES BEAUX-ARTS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Louis Barthou  
VITOT  
e/lu

Palais-Royal, le 8 DEC. 1913 191



SOUS-SECRETARIAT D'ÉTAT  
DES BEAUX-ARTS.  
DIVISION  
DES SERVICES D'ARCHITECTURE.  
MONUMENTS HISTORIQUES.

SOUS-SECRETAIRE D'ÉTAT DES BEAUX-ARTS

à Monsieur le Préfet de l'Eure

+

Cure  
Vitot  
Eglise  
de Vitot

J'ai l'honneur de vous informer que, sur la proposition de la Commission des Monuments historiques, j'ai inscrit sur la liste des monuments classés l'église de Vitot, à Vitot.

Avis de classement.  
Envoi d'ampliations.

Je vous adresse ci-jointes deux ampliations de l'arrêté de classement destinées aux archives du département et de la commune intéressés.

Par autorisation

Le Chef de la Division des Services d'architecture,

Tout le Ministre  
Louis Barthou

121-94-1912. [13539]

Le 10/12/1913  
2 ampliations au Maire

Département :  
EURE

Commune :  
VITOT

Section : AB  
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 04/09/2014  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2012 Ministère de l'Économie et des  
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
EVREUX  
Hôtel des impôts 11 rue Georges  
POLITZER 27021  
27021 EVREUX  
tél. 02-32-23-31-32 -fax 02-32-23-31-40  
cdif.evreux@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

